

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2019

Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Marie-José AMAH à Irène GIRARD
Malika TRANCHINA à Bertrand KLING
Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET

Votants : 28

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOULY

Date convocation : 22 mars 2019

N°2019-009

Objet : Conseil des Sages - Renouvellement de mandat

Rubrique : 5.2

Rapporteur : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Par délibération en date du 27 avril 2015, le conseil municipal de Malzéville a créé un Conseil des Sages amené à formuler des avis et des propositions sur les différents dossiers ou problèmes spécifiques que lui confie la municipalité.

Ce Conseil des Sages a été installé en date du 18 mars 2016.

Il est composé de 15 membres maximum, représentant au mieux les quartiers de la ville.
La durée de son mandat est de 3 ans renouvelable une fois.

Après avis favorable de la commission Vie locale, Culture, Sports, Associations et Démocratie participative réunie le 7 mars 2019, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au renouvellement du Conseil des Sages, dans l'intérêt de la commune, pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 18 mars 2022.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Marc BARRON ne prend pas part au vote
4 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Jean-Yves
SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA

**Autorise Monsieur le Maire à renouveler pour une période de 3 ans le mandat du Conseil des
Sages.**



Le Maire,

Bertrand KLING